

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DASES 1089G - DF Compte administratif 2013 et compte de gestion 2013 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

Mme Nawel OUMER et M. Julien BARGETON, rapporteurs.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1, L 3221-1 et L 3221-3 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'adopter le compte administratif et le compte de gestion des établissements départementaux pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 6e commission, et Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : le compte administratif pour 2013 des établissements départementaux est arrêté conformément aux indications suivantes :

I Section d'investissement :

Dépenses :	
Mandats émis	3 317 339,46€
- mandats émis annulés	0,00 €
= dépenses nettes	3 317 339,46€

Recettes :	
Titres émis	4 509 200,02€
- titres annulés	0,00 €
= recettes nettes	4 509 200,02€
+ Excédent de l'exercice 2012	10 501 071,68 €
= Total recettes 2013	15 010 271,70 €

Excédent cumulé de recettes à la clôture de l'exercice 2013 après retrait des dépenses nettes :
+ 11 692 932,24 €.

(identiques aux comptes de gestion établis par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris).

II Section d'exploitation

Dépenses		En euros
I^{er} groupe	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	8 214 112,44
Chapitre 60	Achats	4 618 608,97
Compte 611	Prestations de service	891 548,57
Compte 624	Transport de biens, d'usagers, et transport collectif de personnel	107 026,87
Compte 625	Déplacements missions et réceptions	152 179,90
Compte 626	Frais postaux et de télécommunication	170 998,44
Compte 628	Divers	2 273 749,69
II^{ème} groupe	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	45 240 756,76
Compte 621	Personnel extérieur à l'établissement	121 941,04
Compte 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 960,84
Compte 633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	866 268,05
Chapitre 64	Charges de personnel	44 250 586,83
III^{ème} groupe	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	8 029 513,47
Compte 612	Redevance de crédit-bail	2 324,35
Compte 613	Locations	627 169,81
Compte 614	Charges locatives et de copropriété	63 179,26
Compte 615	Entretien et réparations	1 114 529,89
Compte 616	Primes d'assurance	46 876,50
Compte 617	Etudes et recherches	12 034,85
Compte 618	Divers	902 176,83
Compte 623	Publicité, publications, relations publiques	21 516,85
Compte 635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	76 081,87
Compte 637	Impôts et autres taxes	21 124,38
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 262 350,92
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	501 910,27
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	3 378 237,69
	Total dépenses classe 6	61 484 382,67
	Reprise de résultat (années antérieures)	0
	Total recettes	64 339 946,40

(identiques aux comptes de gestion établis par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris).

Article 2 : Le résultat de la section d'exploitation propre à l'exercice 2013 est un excédent de + 2 855 563,73 euros. Il viendra s'inscrire en déduction des charges d'exploitation des exercices 2014 et suivants.

Article 3 : Statuant sur les opérations budgétaires de l'exercice 2013 effectuées pour le compte de ces établissements, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général admet les opérations effectuées pendant la gestion, résultats conformes au compte administratif faisant l'objet de l'article 1er de la présente délibération.